



L'OACI lance un outil de coordination des mesures d'exception en raison de la COVID-19 et de nouvelles mesures pour assurer la sécurité de l'exploitation

Publication immédiate

Montréal, le 3 avril 2020 – Dans une nouvelle lettre communiquée aujourd'hui aux États, l'OACI attire l'attention des gouvernements nationaux sur de nouvelles mesures destinées à assurer la sécurité de l'exploitation pendant la pandémie de COVID-19, et leur présente un [site web de coordination des mesures d'exception](#), qui sera en place jusqu'au 31 mars 2021.

La lettre est adressée aux États par la Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu, à un moment où de plus en plus de prestataires de services et de personnel de l'aviation partout dans le monde éprouvent des difficultés à maintenir la validité de leurs certificats, licences et autres types d'approbations opérationnelles officielles.

Bon nombre de ces difficultés sont la conséquence directe des consignes de distanciation sociale, de la fermeture actuelle des bureaux et d'autres mesures de santé publique mises en place pour lutter contre la propagation de la COVID-19 et en atténuer les incidences sur la société.

« Il y a actuellement dans le monde environ 650 000 titulaires de licences dans le secteur du transport aérien commercial. Si une fraction de ce personnel est touchée par les mesures relatives à la pandémie, le risque de perturbation peut être élevé », a fait remarquer Mme Liu dans la lettre de l'OACI adressée aujourd'hui aux États. « Afin de contribuer à la sécurité de l'exploitation dans cette période difficile, j'invite les États à faire preuve de souplesse dans leurs procédures tout en respectant leurs obligations au titre de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*. »

La lettre demande à tous les États membres de l'OACI d'indiquer s'ils entendent reconnaître ou accepter la validité des certificats et des licences qui sont touchés par les mesures de santé publique mises en place par les autres États.

La lettre appelle également l'attention des États sur les articles précis de la Convention qui portent sur les certificats et les licences, et les invite instamment à faire part à l'OACI de toute dérogation ou « différence » dans leurs règlements par rapport à ces dispositions pendant la durée de la situation d'exception actuelle.



Dans une lettre communiquée aujourd'hui aux États, l'OACI attire l'attention des gouvernements nationaux sur de nouvelles mesures destinées à assurer la sécurité de l'exploitation pendant la pandémie de COVID-19, et leur présente un site web de coordination des mesures d'exception, qui sera en place jusqu'au 31 mars 2021. « Il y a actuellement dans le monde environ 650 000 titulaires de licences dans le secteur du transport aérien commercial. Si une fraction de ce personnel est touchée par les mesures relatives à la pandémie, le risque de perturbation peut être élevé », a fait remarquer Mme Liu dans sa lettre. « Afin de contribuer à la sécurité de l'exploitation pendant cette période difficile, j'invite les États à faire preuve de souplesse dans leurs procédures tout en respectant leurs obligations au titre de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*. »

Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 193 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Portail d'information sur la COVID-19 de l'OACI](#)

[Site web des mesures de sécurité de l'exploitation pendant la COVID-19](#)

[Site sur le CAPSCA et la COVID-19](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

communications@icao.int

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](https://twitter.com/wraillantclark)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)